

SVMEP Gazette

Syndicat Vaudois des Maître.sse.s de l'Enseignement Professionnel

Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne | 021 616 19 93 | info@svmep.ch | http://www.svmep.ch

Le SVMEP est membre de la Fédération syndicale SUD et de SUD Education

Mai 2022

Réforme régressive de la formation commerciale (AFP et CFC vente et commerce) : le canton doit défendre la culture professionnelle et générale des apprenti.e.s vaudois.es (ainsi que le métier de leurs enseignant.e.s)

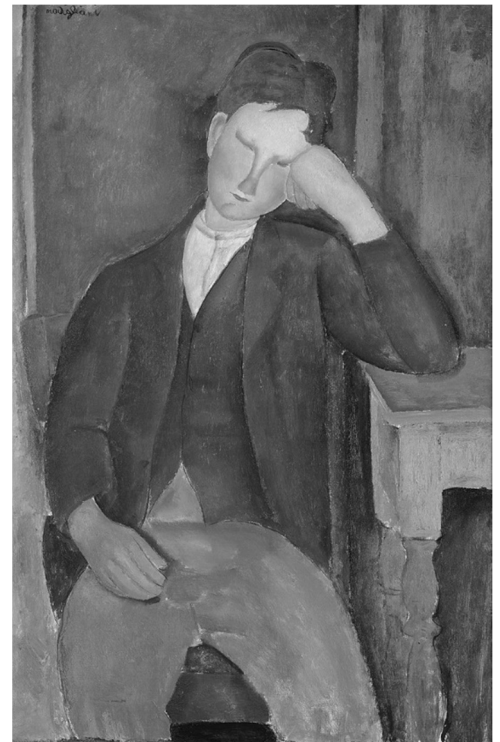
*« L'école n'est pas l'apprentissage de l'existence,
pour laquelle il y a de meilleurs instruments :
elle ne peut être qu'une critique de cette existence.
C'est-à-dire un moyen de l'observer, de l'analyser, de lui résister. »*

Jacques Julliard

Le 1er janvier 2022 sont entrées en vigueur les nouvelles ordonnances fédérales sur la formation des assistant.e.s du commerce de détail AFP et des gestionnaires du commerce de détail CFC.

Ces deux textes représentent une véritable révolution régressive dans la formation professionnelle initiale en Suisse. En effet, comme nous l'expliquions de manière détaillée dans notre Gazette de janvier 2021¹, cette nouvelle réforme des formations commerciales postule une pédagogie essentiellement utilitariste, délibérément appauvrie, qui abolit toutes les branches d'école (français, allemand, économie, ICA, etc.).

Des négociations ont été ouvertes entre le Département de la formation et notre syndicat afin, d'une part, de défendre le métier, les savoirs, le statut, la classification et le salaire des enseignant.e.s des écoles professionnelles commerciales du canton et, d'autre part, de maintenir la qualification dans ces formations ainsi que de garantir et d'élargir l'accès à la maturité professionnelle commerciale.



Amedeo Modigliani, *Le jeune apprenti*, 1918/19

¹ SVMEP, « Nouvelle formation professionnelle : on cherche des exécutant.e.s ! », janvier 2021.
Disponible sur notre site web : sud.svmep.ch/nouvelle-formation-professionnelle-on-cherche-executants/

Ce n'est un secret pour personne que les organisations patronales veulent plier les métiers et leur qualification à leurs intérêts particuliers, d'ailleurs toujours pensés dans le court terme. Elles attaquent le bagage technique et culturel dont bénéficie encore un certain nombre d'apprenti.e.s.

Ce faisant, leur politique désagrège le modèle de formation duale suisse, pourtant tant vanté à l'étranger. Pour ces milieux, « l'évolution des professions doit redevenir l'affaire des organisations du monde du travail. C'est à elles qu'il appartient de décider des matières à étudier et des points importants pour les examens. [...] »² Le moins que l'on puisse dire est que la Berne fédérale a bien reçu le message pour ce qui est des formations pour la vente et le commerce. En effet, avec ces nouvelles ordonnances de formation s'est mise en route une conception régressive de la formation professionnelle en Suisse : en supprimant l'enseignement par branches,

Grâce à Ectaveo AG, la culture générale devient « intégrée » et... disparaît

Parler de révolution régressive pour cette réforme n'est pas excessif. Il suffit de prendre connaissance de l'approche décidée pour l'enseignement de la culture générale (eCG) dans le cadre du CFC de GCD.

Alors qu'il existe un plan d'études cadre pour l'eCG valable pour tous les CFC qui n'ont pas de branches disciplinaires, l'association patronale Formation du commerce de détail suisse (FCS) a voulu un plan d'études ad hoc. C'est donc de l'eCG pour la vente. De plus, la grille horaire ne prévoit qu'une période hebdomadaire pour l'eCG en tant que tel. Le reste devra être « intégré » aux modules de compétences du métier. Dès lors, peut-on décemment encore nommer cela « culture générale » ?

Pour la concrétisation de ce non-sens pédagogique, il faut remercier l'entreprise Ectaveo AG, mandatée par les autorités fédérales.

Les apprenti.e.s gestionnaires du commerce de détail (GCD) perdent des dizaines d'heures de cours d'économie (mais personne ne sait pas combien...)

Jusqu'à maintenant, la dotation horaire de la branche économie pour les GCD était de 224 périodes sur les 3 ans de formation. Avec la réforme, l'économie n'est plus identifiable dans le plan d'études. Il est donc difficile de savoir combien de périodes d'économie seront enseignées.

Sur la base du « Concept national de mise en œuvre du Plan de formation dans les écoles professionnelles », on peut identifier un certain nombre de sujets qui devraient être attribués aux enseignant.e.s d'économie. Le conditionnel est ici de mise car si certains sujets relèvent clairement des compétences de l'économie, d'autres pourraient être attribués aux enseignant.e.s de « Connaissance du commerce de détail », qui sont issus du monde de la pratique professionnelle.

L'application concrète dans les écoles se faisant de façon totalement autonome et différenciée d'un établissement à l'autre du canton, il est pour le moment impossible de calculer le nombre formel de périodes d'économie qui continueront d'être enseignées aux apprenti.e.s GCD.

l'école ne transmettra qu'un savoir parcellisé, lié à un travail appauvri. Elle est pratiquement vidée de son contenu pédagogique et culturel, mais aussi de sa mission de qualification professionnelle de qualité et de construction intellectuelle. En effet, la qualification professionnelle et les savoirs de culture générale configurent ensemble la construction intellectuelle et humaine des apprenti.e.s. Des collègues expérimenté.e.s ont étudié, avec notre syndicat, les divers documents officiels : le premier constat est que le métier d'enseignant.e en école professionnelle commerciale est fondamentalement remis en cause. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Nous le disons clairement : cette réforme des apprentissages, avec ses nouvelles ordonnances, représente une casse des qualifications dans les métiers de la vente (et du commerce, l'année prochaine). Ce sont un rabougrissement et un appauvrissement de la culture professionnelle et technique. Et comme si cela ne suffisait pas, cette réforme vient frapper lourdement les branches générales, en provoquant leur désagrégation et leur réduction.

Pourquoi enseigner par branches ?

Tout ceci passe par l'idéologie néolibérale de l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles, immédiates. Cette conception de l'enseignement, si elle n'est pas nouvelle dans les

ordonnances de formation, est ici poussée dans sa plus radicale et menaçante application. Il s'agit de toujours et partout parcelliser la pratique professionnelle et de construire, sur cette base, un propos général. On supprime les branches, les savoirs disciplinaires. Donc, adieu français, anglais, économie, etc. Mais pourquoi diable nous sommes-nous donc obstiné.e.s, durant tout le 20^e siècle, à enseigner par branches ? Nous serions-nous complètement fourvoyé.e.s ? Une rapide comparaison avec ce qui attend nos élèves a suffi pour trancher la question : jusqu'à maintenant, l'école fournissait à l'apprentissage un potentiel de savoirs généralisables et transférables, également utilisables dans d'autres situations professionnelles. Ils garantissaient à la personne obtenant un CFC une capacité d'évoluer et de se défendre sur le marché du travail, et un potentiel de réorientation dans le cadre de sa vie professionnelle. Cet acquis n'existe plus avec les nouveaux plans de formation de la vente et du commerce. Les futur.e.s travailleuses et travailleurs deviennent captives et captifs de situations schématiques dont l'envergure de qualification est délibérément détruite.

Prenons le cas du français, qui va être dorénavant « dilué » dans les divers « domaines de compétences ». Outre l'aspect structurel qui permet d'acquérir et de parfaire les compétences

² Pierre Daniel Senn, vice-président de l'Union des professionnels suisses de l'automobile et

membre du Comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), lors de la

conférence de presse de l'Usam du 16 janvier 2018. Source : sgv-usam.ch

Grâce à Konvink AG, les « partenaires de coopération » (les enseignant.e.s, ndr) comprennent les « mégatendances » de la formation professionnelle et... corrompent leur métier

Dans la mesure où le travail des enseignant.e.s des formations commerciales est totalement bouleversé par cette réforme, il leur faut bien un peu de soutien pour digérer cela. Pour la modique somme de 165 frs (CFC) ou 110 frs (AFP), elles et ils ont accès aux « médias d'apprentissages » (uniquement numériques) réalisés par la société Konvink AG.

écrites et orales des apprenti.e.s, tout cours de français a pour objectif de développer la faculté de penser, de dialoguer et de réfléchir. C'est une partie essentielle dans la création de notre identité et de notre possibilité intellectuelle. Ces compétences fondamentales et indispensables, permettent, d'une part, le rapport au monde et l'acquisition de l'autonomie et de la capacité critique.

D'autre part, elles assurent la possibilité de saisir et d'analyser les enjeux de la société pour le moins complexe et mondialisée dans laquelle nos jeunes évoluent et tentent de trouver une place. Enfin, les savoirs acquis grâce au français, permettent aux apprenti.e.s, si elles et ils le souhaitent, de poursuivre leurs études (possibilité qui leur reste accessible même si elles et ils n'ont pas emprunté la voie académique d'emblée) ou de se réorienter, en choisissant, par exemple, un autre domaine professionnel.

Grave remise en cause du temps librement géré dans les écoles professionnelles commerciales

La vision utilitariste et pavlovienne de l'enseignement professionnel qui sous-tend cette réforme a des conséquences sans précédent sur le travail des enseignant.e.s, qui risque d'être totalement bouleversé. En effet, comme on a pu clairement le comprendre en suivant les modules de formation ad hoc, l'enseignement doit devenir « collaboratif » dans ce cadre. En clair, les cours, organisés par « domaines de compétences » requièrent la disponibilité à 100% de l'enseignant.e à l'école pour la préparation en commun de chaque période. Sa présence doit être pratiquement constante sur place même si elle ou il est au bénéfice d'un contrat à temps partiel.

Cela bafoue le principe liberté pédagogique et, surtout, sonne le glas du temps librement géré. Nous allons nous battre de manière déterminée pour que le Département de la formation respecte le cadre légal et réglementaire cantonal, très clair à ce sujet.

Or, à partir de la rentrée 2022 pour les apprenti.e.s assistant.e.s et gestionnaires du commerce de détail et de la rentrée 2023 pour les celles et ceux du commerce, les enseignant.e.s de français seront appelé.e.s à abandonner le travail actuel d'enseignement et ses objectifs fondamentaux au profit d'un savoir replié, parcellisé, purement utilitariste. Le français de cette réforme sera en effet mutilé, exclusivement orienté vers la pratique professionnelle des élèves, qui seront enfermés dans des situations « opérationnalisées ». La maîtrise de la langue comme outil de construction intellectuelle, donc de compréhension et d'émancipation, cède la place à une pratique essentiellement liée à un professionnalisme pauvre. Elle tentera, tant bien que mal, de se frayer un espace anecdotique dans les nouvelles grilles horaires sans branches, donc sans savoirs d'envergure.

Le CFC perd de sa valeur sur le marché du travail

Plus spécifiquement, dans le système de formation actuel, l'école professionnelle permet de garantir une équivalence entre apprenti.e.s en termes de Certificat fédéral de capacité, sur lequel elles et ils peuvent s'appuyer pour être considéré.e.s comme des personnes qui ont une qualification professionnelle générale, dépassant largement le potentiel d'exécution dans le processus de travail. Le CFC acquis en entreprise, confère aux travailleuses et travailleurs une légitimité spécifique à faire valoir leur maîtrise de la profession elle-même, dans les règles de l'art.

Grilles horaires aléatoires et enseignant.e.s « couteaux suisses »

En vue de la rentrée scolaire, certaines directions des écoles professionnelles commerciales sont en train d'essayer de garantir tant bien que mal à leurs enseignant.e.s le maintien de la dotation horaire par branche, alors que d'autres appliquent le rouleau compresseur fédéral, sans égard pour leur formation dans un domaine spécifique. À titre d'exemple, une direction a demandé à un collègue enseignant d'économie de donner dorénavant une partie de son cours en allemand.

À la place, cette réforme propose une éducation à un poste de travail.

Ainsi, jusqu'à présent, l'apprentissage en commerce de détail était conçu de manière à ce que ce la formation en école assure d'une aptitude au travail, avec un niveau de connaissance général. Les formations CFC, dans le système dual, organisent l'entrée de l'apprenti.e à la fois sur le marché du travail et à la fois dans la profession de formation : une aptitude au travail et une aptitude à la vente, par exemple. Avec cette réforme, on veut que la formation initiale certifie uniquement l'aptitude à travailler dans la vente (ou, devrait-on dire, dans quelques situations stéréotypées de vente).

Dès lors, il est possible de dire que ce qui est acquis dans le cadre parcellisé de l'activité de vente, ne vaut que pour les situations similaires. Le CFC perd donc de sa valeur sur le marché, et la valeur d'échange de la formation des apprenti.e.s se désagrège avec elle. Il en va donc de la mobilité sur des apprenti.e.s sur le marché du travail.

Privatisation de l'accès à la maturité professionnelle

Un point particulièrement inquiétant vient s'ajouter à ce rabougrissement des missions de l'école professionnelle. En effet, la possibilité de suivre des cours facultatifs dès la deuxième année de formation a disparu de l'ordonnance pour les gestionnaires du commerce de détail.

Ces précieux cours supplémentaires (soumis à conditions) permettaient l'approfondissement dans la première langue étrangère, l'étude d'une deuxième langue étrangère, de l'informatique, des mathématiques ainsi que de l'économie d'entreprise.



**APPRENDS COIFFEUR,
DEVIENS BIOLOGISTE.**
LES PROS VONT DE L'AVANT.



FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
Association suisse des enseignants de la formation professionnelle commerciale

« Opter pour une formation professionnelle initiale, c'est s'assurer d'excellentes perspectives professionnelles », promettait le SEFRI dans cette campagne de promotion (2015-2019)

De cette manière, les élèves avaient la possibilité de se préparer, sur le

temps d'apprentissage et gratuitement, à l'entrée en maturité professionnelle.

Désormais, cela s'apparentera – comme pour la majorité des apprentis.e.s du canton, hélas – à une véritable gageure. Les cours complémentaires nécessaires à l'accès à la maturité post-CFC risquent d'être progressivement privatisés. L'ascenseur social helvétique est clairement mis à mal !

Menace contre le statut des enseignant.e.s

Enfin, *last but not least*, une autre des conséquences de la dégradation délibérée des plans de formations pour la vente et le commerce sera assurément l'appauvrissement tendanciel des qualifications demandées aux enseignant.e.s et la menace contre leur statut et leur classification. Une telle perspective est pour nous inacceptable et nous la combattons de la manière la plus déterminée.

Perte de sens au travail et précarisation

En conclusion, on peut craindre que les jeunes apprentis.e.s qui

commenceront leur formation dans la vente en août auront acquis, au terme de leur apprentissage, non pas des savoirs professionnels solides ainsi qu'une culture générale profonde, mais une série de séquences courtes qui, au final, ne serviront qu'à les conditionner pour des tâches parcellaires et répétitives. Le travail ainsi pensé et mis en place est menacé d'une profonde perte de sens. Les travailleurs et travailleuses qualifiés.e.s disparaissent pour laisser la place à des exécutants.e.s peu qualifiés.e.s et captés.e.s dans une situation précaire, tant économiquement qu'intellectuellement. Pour s'en sortir, notamment par un complément d'études supérieures, l'apprenti.e sera seul.e et n'aura d'autre choix que d'y investir son argent et son temps libre, après le travail.

Par conséquent, si ce que nous devons enseigner devient la gestion basique de cas stéréotypés (*casus*), les enseignant.e.s au travail aujourd'hui seront irrémédiablement contraint.e.s de migrer vers d'autres établissements ou à disparaître. Ce sera la fin du métier que nous connaissons aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, notre syndicat a exposé une série de revendications au Département de la formation. Nous demandons, notamment :

- un état précis et complet de tout ce que le nouveau plan de formation pour la vente (et pour le commerce) fait perdre de savoirs, de qualifications, de possibilités professionnelles aux apprentis.e.s
- que le canton propose un ensemble cohérent de mesures restauratrices pour empêcher la dégradation de ces apprentissages mais aussi afin de garantir l'égalité de traitement entre la formation en dual et la voie gymnasiale (école de commerce)
- que ces formations restauratrices soient imparties durant la semaine de travail, sous la forme d'un jour de cours supplémentaire
- la garantie des possibilités d'accès à la maturité professionnelle ainsi que sa promotion systématique moyennant une intervention volontariste
- que le statut professionnel des enseignant.e.s concerné.e.s, leurs qualifications et leur emploi soient garantis
- que les conditions de travail des enseignant.e.s soient préservées, notamment pour ce qui est du temps de travail librement géré
- que le droit au transfert soit consolidé et élargi pour les collègues qui aimeraient s'en prévaloir

Afin d'approfondir collectivement cette réflexion et d'engager la mobilisation, de nous organiser et d'agir avec force face aux menaces contre l'enseignement et l'apprentissage, nous vous rappelons l'Assemblée des enseignant.e.s des écoles professionnelles commerciales

mardi 24 mai à 18h00, à la Maison du peuple de Lausanne

Venez nombreuses et nombreux et faites venir les collègues !